

Succès à Singapour

Le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, et le Président de la Conférence, M. Yeo Cheow Tong, Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour, qui a présenté la première Conférence ministérielle de l'OMC comme "une manifestation remarquable à tous égards".

Nous avons accompli notre mission. Nous avons mené à bien la tâche qui nous avait été fixée", a dit M. Yeo Cheow Tong, Président de la Conférence, sous les applaudissements des délégations alors qu'il procédait à la clôture de la première Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tenait à Singapour du 9 au 13 décembre 1996. Le Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour a déclaré que la Conférence avait été "une manifestation remarquable à tous égards".

A la fin de la première Conférence ministérielle de l'OMC, les Ministres:

- » ont adopté la Déclaration ministérielle de Singapour, qui réaffirme le soutien des Membres de l'OMC au système commercial multilatéral et énonce le programme de travail de l'Organisation pour les prochaines années;
- » ont adopté un plan d'action global et intégré de l'OMC en faveur des pays les moins avancés; et
- » ont pris note du rapport du Conseil général et approuvé les recommandations des organes de l'OMC contenues dans ce rapport.

La Conférence a également fourni l'occasion à 28 Membres de négocier un accord sur les technologies de l'information, qui vise à supprimer, d'ici à l'an 2000, les droits de douane perçus sur des produits informatiques dont le commerce représente une valeur de 500 milliards de dollars EU.

Le Premier Ministre, M. Goh Chok Tong, a invité les Ministres à saisir cette chance pour faire en sorte que la libéralisation du commerce continue sur sa lancée.

Le Premier Ministre ouvre la Conférence

"La décision prise par les Membres de l'OMC de tenir cette réunion historique ici même, au coeur de la Région Asie-Pacifique, est à coup sûr une manière de reconnaître son dynamisme", a déclaré M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de Singapour, en ouvrant la Conférence le 9 décembre 1996. "Les pays qui la composent soutiennent activement le processus de l'OMC parce qu'ils savent d'expérience quels avantages il y a à maintenir un environnement commercial mondial favorable, qui soit libre, transparent, global et stable", a-t-il ajouté.

Louant le rôle que le GATT et l'OMC avaient joué en faisant passer le commerce mondial des marchandises de 50 milliards de dollars EU en 1947 à 5,6 billions de dollars EU en 1995, M. Goh a rappelé aux Ministres que "la libéralisation du

Suite en page 2

commerce demandait un engagement et un effort soutenu". Il a déclaré que "les Accords du Cycle d'Uruguay pourraient entraîner une augmentation du revenu mondial de 500 milliards de dollars EU d'ici à 2005" ... "mais uniquement si les Accords étaient mis en oeuvre sans réserve et intégralement". Le Pre-

nues et ont affirmé leur soutien à l'Organisation internationale du travail (OIT), organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper. Ils ont noté que l'augmentation des échanges, en favorisant la croissance économique, contribuait à la promotion de ces normes et ont rejeté l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes.

L'aide aux pays les moins avancés représentait une priorité de tout premier ordre pour les Ministres. Ils ont donc adopté un plan d'action en faveur de ces pays et sont convenus d'organiser une réunion avec la CNUCED et le Centre du commerce international le plus tôt possible en 1997, avec la participation d'autres organismes et des pays les moins avancés, "pour favoriser une approche intégrée des moyens d'aider ces pays à accroître leurs possibilités d'échanges commerciaux".

Les Ministres ont par ailleurs pris note des rapports très complets établis par les divers organes de l'OMC et, à cet égard:

- » constatant que les négociations sur l'accès aux marchés tenues après la Réunion de Marrakech dans le secteur des services avaient été difficiles et les résultats décevants, se sont engagés à mener à bien les négociations sur les télécommunications de base en février 1997 et à reprendre les négociations sur les services financiers en avril 1997;
- » ont chargé le Comité du commerce et de l'environnement de poursuivre ses travaux en examinant les complémentarités entre la libéralisation du commerce, le développement économique et la protection de l'environnement;
- » ont réaffirmé la primauté du système commercial multilatéral et leur volonté de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux apportent un complément aux règles de ce système et soient compatibles avec elles;
- » se sont engagés à s'efforcer d'intégrer promptement au système de l'OMC les 28 gouvernements qui négociaient actuellement leur accession. Parallèlement, ils ont invité ces gouvernements à contribuer à mener à bien le processus d'accession en acceptant les règles de l'OMC et en proposant des engagements significatifs en matière d'accès aux marchés.

Les Ministres se sont également félicités de deux mesures de libéralisation des échanges prises par un certain nombre de Membres: suppression des droits de douane sur une base NPF

pour les produits de la technologie de l'information et adjonction de plus de 400 produits à la liste des produits pharmaceutiques admis en franchise.

Déclarations ministérielles

Les séances plénières de la Conférence ont donné l'occasion aux Ministres d'examiner les activités de l'OMC au cours de ses deux premières années d'existence, en se fondant sur le rapport du Conseil général (*voir page 5*) et sur l'examen du système commercial multilatéral réalisé par le Directeur général de l'OMC (*voir page 6*). Ils ont également exprimé les préoccupations

nir divers accords commerciaux préférentiels, notamment la Convention de Lomé conclue avec la CE. Il s'est félicité de ce que le Plan d'action global de l'OMC en faveur des pays les moins avancés réponde à certaines des préoccupations de ces pays et a accueilli avec satisfaction les initiatives conjointes de l'OMC, de la CNUCED et du CCI en Afrique.

Un grand nombre de Ministres ont apporté leur soutien aux mesures commerciales positives visant à aider les pays les moins avancés. Sir Leon Brittan, Vice-Président de la Commission européenne, a déclaré que l'Union européenne était prête à s'engager à ouvrir davantage son marché aux importations en provenance des pays les moins avancés et a demandé aux autres Membres, y compris les pays en développement, de prendre un engagement similaire. Le Ministre néerlandais du commerce extérieur Mme Anneke Van Dok-Van a annoncé que son pays contribuerait à raison de 4 millions de florins néerlandais (2,5 millions de dollars EU) à un fonds d'affection spéciale de l'OMC destiné à financer la coopération technique. Le Président de la Confédération suisse, M. Jean-Pascal Delamuraz, a

William Rossier

L'esprit de coopération est la clé du succès

En sa qualité de Président, M. William Rossier, Ambassadeur de Suisse, a présenté le rapport du Conseil général le jour de l'ouverture de la Conférence ministérielle. Des extraits de son discours sont reproduits ci-après:

On le sait, la mise en place d'une nouvelle organisation internationale exige nécessairement l'élaboration d'un dispositif institutionnel. En dépit des efforts consentis, tout n'avait pu être mené à chef en 1995 dans ce domaine. Au cours de l'année 1996, à l'exception d'une seule question sur laquelle je reviendrai, le Conseil général est parvenu à compléter le dispositif institutionnel de l'Organisation.

C'est ainsi que le Conseil général a adopté un certain nombre de décisions destinées à favoriser la coopération avec les organisations internationales intergouvernementales et les organisations internationales non-gouvernementales intéressées par les travaux de l'OMC. Le Conseil général a également arrêté des mesures destinées à assurer une meilleure transparence des activités de l'OMC.

Siégeant en tant qu'Organe de règlement des différends, le Conseil général a contribué à une application efficace du Mémoire d'accord sur le règlement des différends. Siégeant en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales, le Conseil général a permis une transparence accrue et une meilleure compréhension des politiques et pratiques commerciales, incitant les Membres à respecter davantage les règles, disciplines et engagements définis dans les accords.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, d'importantes ressources ont été consacrées à l'extension de l'OMC à de nouveaux membres. Quatre Etats ont mené à terme les négociations en vue de leur accession: l'Equateur, la Bulgarie, la Mongolie et le Panama.

Le Conseil général a en outre établi 28 groupes de travail

Renato Ruggiero

La Conférence de Singapour - un nouveau chapitre

On trouvera ci-après des extraits du discours prononcé par le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, lors de l'ouverture de la Conférence:

Cette réunion a une très grande importance. Si l'achèvement du Cycle d'Uruguay à Marrakech a clos un chapitre important de l'histoire économique, cette première Conférence ministérielle à Singapour en ouvre un nouveau. Et s'il est nouveau, ce n'est pas simplement parce que notre Organisation a un nouveau nom, ou de nouveaux secteurs d'activité, ou une nouvelle procédure de règlement des différends. C'est un chapitre nouveau en ce sens que nous avons réuni 127 pays liés par un engagement unique et suivant un ensemble de règles fondamentales communes. C'est un chapitre nouveau en ce sens que notre monde, où l'intégration et l'interdépendance sont de plus en plus grandes, exige une nouvelle unité de vues.

L'unité des économies industrialisées, en développement, les moins avancées et en transition est le meilleur atout de notre Organisation. C'est en raison de cette unité que l'appartenance à cette Organisation offre autant d'intérêt pour les 28 candidats à l'accession, qui comprennent certaines des plus grandes économies du monde, mais aussi certaines des plus petites.

Toutefois, cette unité est encore fragile. Nous devons faire de notre mieux non seulement pour la préserver, mais aussi pour la renforcer. Cette première réunion ministérielle doit se traduire par un message très clair à cet effet. Ce sera possible en premier lieu si un accord intervient sur les quelques problèmes que pose encore la Déclaration ministérielle. Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont incontestablement sensibles du point de vue politique.

Une période de transition

Nous nous réunissons à un moment qui marque une transition dans le système commercial, à bien des égards.

Premièrement, parce que le processus d'intégration économique mondial progresse vite, et a en fait dépassé le point de non-retour. Nous pouvons voir partout, dans notre vie quotidienne, ce que signifie la mondialisation. Notre tâche à l'OMC est d'associer à ce processus des règles et disciplines internationalement convenues et acceptées et pouvant être appliquées.

Deuxièmement, notre système change parce que l'économie mondiale change. L'information, le savoir-faire, les idées -telles sont les forces nouvelles qui en constituent le moteur. Cette économie nouvelle sera différente de l'ancienne parce que les connaissances sont à la fois une ressource et un produit - le nouveau capital de la croissance économique, mais un capital qui peut être mis à la portée de tous. Dans l'économie du XXI^e siècle, les connaissances seront une ressource essentielle, comme l'eau. Le défi que nous aurons à relever consistera à

DECLARATION MINISTERIELLE DE SINGAPOUR

Adoptée le 13 décembre 1996

Objectif

1. Nous, Ministres, nous sommes réunis à Singapour du 9 au 13 décembre 1996 pour la première réunion biennale ordinaire de l'OMC à l'échelon ministériel, comme le prévoit l'article IV de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, en vue de renforcer encore l'OMC dans son rôle d'enceinte pour les négociations, la poursuite de la libéralisation du commerce dans le cadre d'un système fondé sur des règles, et l'examen et l'évaluation au niveau multilatéral des politiques commerciales, et en particulier:

- » d'évaluer la mise en oeuvre de nos engagements au titre des Accords et Décisions de l'OMC;
- » de faire le point des négociations en cours et d'examiner le programme de travail;
- » de faire un tour d'horizon de l'évolution du commerce mondial; et
- » de relever les défis inhérents à une économie mondiale en pleine évolution.

Commerce et croissance économique

2. Depuis près de 50 ans, d'abord dans le cadre du GATT et maintenant à l'OMC, les Membres cherchent à réaliser les objectifs énoncés dans le préambule de l'Accord sur l'OMC, à savoir conduire leurs relations commerciales de manière à relever les niveaux de vie dans le monde. L'augmentation des échanges globaux facilitée par la libéralisation du commerce dans le cadre du système fondé sur des règles a créé des emplois plus nombreux et mieux rémunérés dans bien des pays. Les réalisations de l'OMC au cours de ses deux premières années d'activité témoignent de notre désir d'oeuvrer ensemble pour tirer le

tégrer au système commercial international. Dans ce contexte, nous notons l'importance des arrangements régionaux existants auxquels participent les pays en développement et les pays les moins avancés. L'expansion et la portée des accords commerciaux régionaux font qu'il est important d'analyser si le système de droits et obligations de l'OMC, dans la mesure où il se rapporte aux accords commerciaux régionaux, doit être encore clarifié. Nous réaffirmons la primauté du système commercial multilatéral, qui comprend un cadre pour le développement des accords commerciaux régionaux, et notre volonté de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux apportent un complément aux règles de ce système et soient compatibles avec elles. A cet égard, nous nous félicitons de l'établissement du Comité des accords commerciaux régionaux et entérinons ses travaux. Nous continuerons d'œuvrer en faveur de la libéralisation progressive dans le cadre de l'OMC, comme nous nous sommes engagés à le faire dans l'Accord sur l'OMC et les Décisions adoptées à Marrakech, et de faciliter ainsi des processus de libéralisation du commerce aux niveaux mondial et régional qui se renforcent mutuellement.

Accessions

8. Il importe que les 28 candidats qui négocient actuellement leur accession contribuent à mener à bien le processus d'accession en acceptant les règles de l'OMC et en proposant des engagements significatifs en matière d'accès aux marchés. Nous nous efforcerons d'intégrer promptement ces candidats au système de l'OMC.

Règlement des différends

9. Le Mémoire d'accord sur le règlement des différends offre un moyen de régler les différends entre les Membres qui est unique dans les accords internationaux. Nous considérons que son fonctionnement impartial et transparent est d'une importance fondamentale pour assurer le règlement des différends commerciaux et pour encourager la mise en œuvre et l'application des Accords de l'OMC. Le Mémoire d'accord, avec ses procédures prévisibles, y compris la possibilité de faire appel des décisions des groupes spéciaux devant un Organe d'appel et les dispositions sur la mise en œuvre des recommandations, a amélioré les moyens qu'ont les Membres de régler leurs différends. Nous estimons que le Mémoire d'accord a fonctionné efficacement pendant ses deux premières années d'application. Nous notons également le rôle que plusieurs organes de l'OMC ont joué pour aider à éviter des différends. Nous réaffirmons notre détermination à respecter les règles et procédures du Mémoire d'accord et des autres Accords de l'OMC dans la conduite de nos relations commerciales et le règlement des différends. Nous sommes convaincus qu'une plus longue expérience du Mémoire d'accord, y compris la mise en œuvre des recommandations des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel, accroîtra encore l'efficacité et la crédibilité du système de règlement des différends.

Mise en œuvre

10. Nous attachons une haute priorité à la mise en œuvre complète et effective de l'Accord sur l'OMC d'une manière qui soit

la mise à disposition d'une assistance technique conformément aux lignes directrices convenues. Nous avons également approuvé des recommandations relatives à la décision que nous avons prise à Marrakech concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme agricole sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Pays les moins avancés

14. Nous restons préoccupés par les problèmes des pays les moins avancés et nous sommes convenus:

»

transport maritime pendant la prochaine série de négociations sur la libéralisation du commerce des services. En ce qui concerne les services professionnels, nous essaierons d'achever les travaux sur le secteur comptable d'ici à la fin de 1997 et continuerons d'élaborer des disciplines et lignes directrices multilatérales. A cet égard, nous encourageons l'IASC, l'IFAC et l'OICV à mener à bien l'établissement de normes comptables internationales. S'agissant des règles de l'AGCS, nous allons

22. Dans l'organisation des travaux visés aux paragraphes 20 et 21, il faudra veiller soigneusement à réduire au minimum la charge pour les délégations, en particulier celles dont les ressources sont plus limitées, et à coordonner les réunions avec celles des organes compétents de la CNUCED. Pour pouvoir participer plus facilement à ces travaux, les pays en développement Membres, et en particulier les moins avancés d'entre eux, pourront utiliser le programme de coopération technique du Secrétariat.

23. Notant que le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral aura lieu au début de 1998, nous chargeons le Conseil général d'examiner quelle serait la meilleure façon de célébrer cet événement historique.

Enfin, nous remercions très vivement le Président de la Conférence ministérielle, M. Yeo Cheow Tong, pour sa contribution personnelle au succès de cette Conférence. Nous tenons aussi à exprimer notre sincère gratitude au Premier Ministre, M. Goh Chok Tong, à ses collègues du gouvernement singapourien et au peuple de Singapour pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation qu'ils ont assurée. Le fait que cette première Conférence ministérielle de l'OMC se tient à Singapour est une manifestation additionnelle de l'adhésion de Singapour à un système commercial mondial ouvert. □

Plan d'action global et intégré de l'OMC en faveur des pays les moins avancés

Adopté le 13 décembre 1996

Préambule

1. La *Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés* de l'OMC dispose que les Membres de l'OMC doivent adopter des mesures positives en faveur des pays les moins avancés. D'autres instruments juridiques de l'OMC contiennent des dispositions additionnelles à l'effet, entre autres choses, d'accroître les possibilités commerciales de ces pays et leur intégration au

I. Mise en oeuvre de la Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés

5. Si la *Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés* préconise la prise de mesures, les éléments ci-après pourraient contribuer à une mise en oeuvre plus efficace.

a) Les Membres de l'OMC intensifieront leurs efforts pour améliorer la capacité des pays les moins avancés de remplir leurs obligations de notification.

b) Le Comité du commerce et du développement procédera tous les deux ans à un examen effectif (conformément à son mandat) sur la base de rapports des Présidents des organes compétents de l'OMC et d'autres renseignements disponibles concernant la mise en oeuvre des mesures en faveur des pays les moins avancés. Cet examen devrait coïncider avec les Conférences ministérielles.

c) Les organes de l'OMC sont invités à identifier les moyens d'aider les pays les moins avancés à mettre en oeuvre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'OMC.

d) Le Comité du commerce et du développement étudiera les moyens d'assurer une meilleure diffusion de l'information concernant l'application des dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay en faveur des pays les moins avancés¹ et de mieux faire connaître les dispositions elles-mêmes.

II. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

6. Dans les lignes directrices pour la coopération technique de l'OMC, les pays les moins avancés sont les bénéficiaires prioritaires. Les Membres de l'OMC feront en sorte que cette priorité soit accordée aux pays les moins avancés et, conformément aux lignes directrices, l'efficacité de la coopération technique sera évaluée en permanence compte tenu de cette priorité.

7. Afin de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du commerce, l'OMC collaborera avec les autres organismes compétents pour élaborer une approche globale et définir une répartition des tâches, en particulier avec la CNUCED et le CCI, ainsi qu'avec le PNUD, la Banque mondiale, le FMI et les Banques régionales. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE devrait aussi être associé au processus. En ce qui concerne les contraintes du côté de l'offre, la priorité devrait être donnée à la diversification des exportations et à la facilitation de la mise en oeuvre des engagements pour permettre aux pays les moins avancés de tirer parti des nouvelles possibilités commerciales résultant du Cycle d'Uruguay. L'OMC devrait coopérer avec d'autres institutions compétentes afin de favoriser un climat propice à l'investissement.

8. Des stages de formation conjoints OMC/CCI pourraient être organisés à l'intention des fonctionnaires du secteur public et du secteur privé.

9. L'OMC devrait étudier la disponibilité de ressources pour la fourniture d'une assistance technique aux pays les moins avancés par les pays en développement ayant obtenu de bons résultats dans le domaine du commerce.

10. La participation de fonctionnaires des pays les moins avancés aux réunions de l'OMC serait financée par des contributions strictement volontaires.

III. Accès aux marchés

11. Les initiatives proposées ci-dessous sont présentées comme des options devant être examinées par les Membres de l'OMC dans le contexte de la Conférence ministérielle de Singapour en vue d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés. Une action et une coordination additionnelles au niveau multilatéral devraient être envisagées à cet égard.

- » Les pays développés Membres, et les pays en développement Membres agissant de manière autonome, étudieraient les possibilités d'accorder un accès en franchise préférentiel pour les exportations des pays les moins avancés. Dans les deux cas, des exceptions pourraient être prévues.
- » Les Membres de l'OMC devraient s'efforcer d'utiliser, lorsque c'est possible, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les textiles et les vêtements pour accroître les possibilités d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés.
- » Chaque fois que cela est prévu dans les Accords de l'OMC, les Membres pourront décider d'accorder unilatéralement et de manière autonome certains avantages aux fournisseurs des pays les moins avancés.
- » Les Membres de l'OMC devraient appliquer, de manière autonome, des politiques préférentielles et des engagements de libéralisation afin de faciliter encore l'accès à leurs marchés pour les exportations des pays les moins avancés, par exemple en mettant en oeuvre rapidement les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

IV. Autres initiatives

12. Le Secrétariat fournira des renseignements factuels et juridiques pour aider les pays les moins avancés candidats à l'accession à élaborer leur aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, ainsi que leurs listes de concessions concernant les marchandises et d'engagements concernant les services.

13. Conformément à son mandat, l'OMC s'efforcera de collaborer avec les autres institutions multilatérales et régionales compétentes pour encourager l'investissement dans les pays les moins avancés grâce à de nouvelles possibilités commerciales.

14. Les Membres pourront étudier la possibilité de consolider des taux de droits préférentiels dans le cadre d'un système préférentiel de l'OMC qui serait uniquement applicable aux pays les moins avancés. □

¹ Par exemple en améliorant les courants d'information, en particulier a) à partir des Membres qui offrent les avantages vers ceux qui pourraient en tirer parti et b) à partir de tous les Membres vers le Comité.

Remarques finales du Président

“Nous avons accompli notre mission”

En sa qualité de Président, S.E. M. Yeo Cheow Tong, Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour, a formulé les remarques finales - reproduites ci-après - à la fin de la Conférence ministérielle, le 13 décembre 1996:

La Conférence ministérielle de Singapour a été une manifestation remarquable à tous égards. La quasi-totalité des Membres de l'OMC et des observateurs y ont été représentés par des Ministres. Je voudrais rendre hommage à tous mes collègues pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de cette rencontre. Faut de temps, je n'ai malheureusement pas pu consulter chacun de vous à chaque étape. Notre approche a été empirique, et nous devons améliorer les procédures à appliquer pour la prochaine Conférence ministérielle.

Contrairement à la plupart des conférences organisées dans le cadre du GATT, cette réunion ne marque ni le début ni la fin d'une grande série de négociations commerciales. En effet, la Conférence ministérielle de Singapour représente une étape importante dans la dynamique de la croissance et de l'évolution du système commercial multilatéral. Elle est non seulement l'organe exécutif suprême de l'OMC, mais aussi l'instance dans laquelle se définissent les orientations politiques et la cohérence globale du nouveau système commercial, établi il y a à peine deux ans. A cet égard, elle est sur le plan institutionnel la pierre angulaire du système commercial mondial. Elle consacre l'idée, formulée par les Ministres à Marrakech, que l'OMC devrait constituer un cadre institutionnel commun, regroupant toutes les nations, à tous les niveaux de développement, de toutes les régions du monde.

Depuis lundi, jour où a commencé la réunion, 129 orateurs ont donné leur évaluation du fonctionnement du système commercial multilatéral. D'une part, ils ont fait le point des activités de l'OMC au cours de ses deux premières années d'existence, et d'autre part ils ont exposé ce qu'ils considéraient comme les défis qui s'annonçaient et la façon d'y répondre.

Expansion du système commercial

Permettez-moi de mettre en évidence un fait fondamental: l'établissement de l'OMC, première grande institution internationale créée depuis la fin de la guerre froide, s'est traduit par plusieurs avantages importants profitant à tous. Le principal avantage qui en a découlé après la Conférence de Marrakech a été la mise en place et l'expansion d'un système commercial fondé sur des règles et disciplines convenues au plan international et ayant force exécutoire qui permet de surveiller et d'assurer les progrès du commerce international. L'institution de l'OMC est à juste titre considérée comme le résultat le plus remarquable que la communauté internationale a obtenu ces dix dernières années et c'est un résultat auquel tous les pays Membres ont largement contribué. On a souligné à maintes reprises que la crédibilité et l'efficacité du nouveau système étaient subordonnées au plein respect par les gouvernements Membres

des règles, disciplines et engagements résultant de l'Accord de Marrakech.

question. Le texte comprend les principaux éléments ci-après.
Premièrement, il reconnaît que l'OIT est l'organe compétent

Plan d'action en faveur des pays les moins avancés

L'adoption du Plan d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) représente une des grandes réussites de la conférence ministérielle de Singapour. Celui-ci a fourni à l'OMC un mandat pour aider activement, en coopération avec d'autres organisations internationales, les pays les moins avancés à vaincre les goulots d'étranglement dans leur capacité de production et à diversifier leurs exportations. Ce plan demande aussi aux pays développés, et aux pays en développement de manière autonome, d'étudier les possibilités d'accorder un accès en franchise préférentiel aux pays les moins avancés.

Le rôle du commerce international en tant que moteur de la croissance économique et du développement est reconnu par tous les pays. En ce qui concerne les pays en développement, l'expérience a montré que ceux d'entre eux qui avaient misé sur le développement de leurs exportations et adopté à cet effet des politiques nationales adéquates et cohérentes ont réussi leur "décollage" économique. Ils se sont pleinement intégrés à l'économie mondiale en mutation et sont à même d'en relever les défis technologiques.

Certains pays n'ont cependant pas suivi ce mouvement. Les pays en développement ont presque doublé leur part dans le commerce international - elle s'élève à près de 25 pour cent - et on diversifié leurs exportations mais la participation au commerce des 29 pays les moins avancés Membres de l'OMC a diminué; elle est passée d'environ 1,4 pour cent en 1960 à moins de 0,4 pour cent en 1995. Cette "marginalisation" s'exprime également au niveau des investissements étrangers directs: les PMA en reçoivent moins de 2 pour cent, alors que globalement les pays en développement en attirent 37 pour cent. Ces pays dépendent presque exclusivement de l'exportation de quelques produits de base, minéraux ou tropicaux, et leurs échanges s'effectuent surtout dans le cadre d'accords préférentiels régionaux ou du système généralisé de préférences appliqué par les pays développés. Des mesures spéciales et urgentes sont donc nécessaires pour les aider à développer et diversifier leur commerce, tirer avantage du système commercial de l'OMC et s'intégrer dans l'économie mondiale à la veille du XXI^e siècle.

Le Comité du commerce et du développement (CCD)

Les pays en développement représentent actuellement les quatre cinquièmes des Membres de l'OMC. Le Comité du commerce et du développement (CCD), assisté par le Sous-Comité

Accord de l'OMC sur les technologies de l'information

Vingt-huit pays, qui représentent - de loin - plus de 80 pour cent du commerce mondial des produits des technologies de l'information, sont convenus à Singapour d'éliminer les droits de douane et autres taxes et impositions perçues sur ces produits en opérant des réductions annuelles de droits à compter du 1er juillet 1997 et jusqu'au 1er janvier de l'an 2000. Cet accord ne sera mis en oeuvre que si d'autres participants y apportent leur signature - d'ici au 1er avril 1997 - de façon que le nombre de signataires représentent alors environ 90 pour cent du commerce mondial des produits des technologies de l'information.

Les Membres suivants sont les auteurs de la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information, faite le 13 décembre 1996 à Singapour: Australie, Canada, Communautés européennes (représentant les 15 États membres), Corée, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Islande, Japon, Norvège, Singapour, Suisse (pour le compte de l'Union douanière entre la Suisse et le Liechtenstein), Taipei chinois (qui a engagé le processus d'accession à l'OMC) et Turquie. Lors de la Conférence, un certain nombre de pays ont exprimé leur désir d'adhérer à l'accord à une date ultérieure; certains d'entre eux occupent une place prépondérante dans le commerce des produits des technologies de l'information.

Un marché de 500 milliards de dollars EU

Les efforts déployés récemment pour libéraliser le commerce des produits des technologies de l'information ont commencé à donner des résultats à mesure que les pays devenaient con-

Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information

Singapour, 13 décembre 1996

Les Ministres,

Représentant les Membres ci-après de l'Organisation mondiale du commerce (l'"OMC"), et les Etats ou territoires douaniers distincts ci-après ayant engagé le processus d'accession à l'OMC, qui se sont mis d'accord à Singapour sur l'expansion du commerce mondial des produits des technologies de l'information et qui représentent nettement plus de 80 pour cent du commerce mondial de ces produits (les "parties"),

Australie
Canada
Communautés européennes
Corée
Etats-Unis
Hong Kong
Indonésie
Islande

Japon
Norvège
Singapour
Suisse¹
Territoire douanier distinct de Taiwan,
Penghu, Kinmen et Matsu
Turquie

Considérant le rôle-clé joué par le commerce des produits des technologies de l'information dans le développement des industries de l'information et l'expansion dynamique de l'économie mondiale,

Tenant compte des objectifs du relèvement des niveaux de vie et de l'accroissement de la production et du commerce de marchandises,

Désireux d'arriver à une liberté maximale du commerce mondial des produits des technologies de l'information,

Désireux d'encourager la poursuite du développement technologique de l'industrie des technologies de l'information à l'échelle mondiale,

Conscients de la contribution positive que les technologies de l'information apportent à la croissance économique et au bien-être mondiaux,

Etant convenus de donner effet aux résultats de ces négociations qui englobent des concessions s'ajoutant à celles qui sont incluses dans les Listes annexées au Protocole de Marrakech annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, et

Reconnaissant que les résultats de ces négociations englobent aussi certaines concessions offertes dans les négociations aboutissant à l'établissement des Listes annexées au Protocole de Marrakech,

Déclarent ce qui suit:

1. Le régime commercial de chaque partie devrait évoluer de manière à améliorer les possibilités d'accès aux marchés pour les produits des technologies de l'information.

2. Conformément aux modalités énoncées dans l'Annexe de la présente déclaration, chaque partie consolidera et éliminera les droits de douane et autres droits et impositions de toute nature, au sens de l'article II:1 b) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, pour les produits ci-après:

a) tous les produits classés (ou pouvant être classés) dans les positions du Système harmonisé de 1996 ("SH") dont la liste figure dans l'Appendice A de l'Annexe de la présente déclaration; et

b) tous les produits spécifiés dans l'Appendice B de l'Annexe de la présente déclaration, qu'ils soient ou non inclus dans l'Appendice A, par le jeu de réductions égales des taux des droits de douane qui commenceront en 1997 et se termineront en 2000, en reconnaissant qu'un échelonnement des réductions sur une période plus longue et, avant la mise en oeuvre, un élargissement du champ des produits visés pourront être nécessaires dans des circonstances limitées.

3. Les Ministres expriment leur satisfaction au sujet du large champ des produits visés repris dans les Appendices de l'Annexe de la présente déclaration. Ils donnent pour instructions à leurs représentants respectifs de s'efforcer de bonne foi de mener à terme les discussions techniques plurilatérales à Genève sur la base de ces modalités, et leur donnent pour instructions d'achever ces travaux pour le 31 janvier 1997, de manière que la présente déclaration soit mise en oeuvre par le plus grand nombre de participants.

4. Les Ministres invitent les Ministres des autres Membres de l'OMC, et des Etats ou territoires douaniers distincts ayant engagé le processus d'accession à l'OMC, à donner des instructions similaires à leurs représentants respectifs, de manière qu'ils puissent participer aux discussions techniques mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus et participer pleinement à l'expansion du commerce mondial des produits des technologies de l'information.

Annexe:

Modalités et produits visés

Appendice A: liste des positions du SH

Appendice B: liste des produits

¹ Au nom de l'union douanière entre la Suisse et le Liechtenstein.

Reprise des négociations sur les télécommunications de base

Grâce à l'impulsion politique que les Ministres rassemblés à Singapour ont donnée aux négociations sur les services, des offres nouvelles et révisées ont été présentées le 15 janvier à la réunion du Groupe des télécommunications de base, créant ainsi une dynamique pour l'achèvement des négociations, comme prévu, le 15 février 1997. Le Canada, Singapour et la Suisse ont présenté des offres révisées, tandis que la Bolivie faisait une offre nouvelle. En outre, le Ghana, la Bulgarie, l'Afrique du Sud et la Jamaïque ont annoncé leur intention de présenter des projets d'offres d'ici à la fin du mois.

La Suisse a déclaré que son offre révisée prévoyait la pleine ouverture de son marché d'ici au 1er janvier 1998. Le Canada a indiqué que son offre révisée comportait la libéralisation de l'utilisation des câbles sous-marins et des systèmes mobiles mondiaux par satellite et qu'il envisageait de nouvelles améliorations.

Concernant les négociations bilatérales tenues avant la réunion, les Communautés européennes et les Etats-Unis ont fait savoir que celles auxquelles ils avaient participé avaient été très fructueuses. Les Etats-Unis ont ainsi déclaré que les derniers entretiens bilatéraux leur laissaient espérer qu'ils parviendraient à conclure un accord d'ici au 15 février. De nouvelles négociations bilatérales devraient avoir lieu avant la prochaine réunion du Groupe, qui doit se tenir le 31 janvier.

La dynamique de Singapour

Dans la Déclaration ministérielle, les Ministres soulignent combien il est important d'achever les négociations sur les télécommunications de base d'ici au 15 février 1997. Les Ministres ont tenu des consultations informelles en marge de la Conférence pour faire progresser les négociations. Dix Membres ont fait connaître à Singapour leur intention de présenter d'ici peu des offres nouvelles ou améliorées sur les télécommunications.

Les négociations ont commencé en mars 1994 et devaient se terminer au plus tard le 30 avril 1996. Aucun accord n'ayant pu être conclu à cette date, les pourparlers ont été prolongés. Les engagements offerts à ce stade ont été gelés et les discussions ont été prolongées jusqu'à la date du 15 février 1997. De nouvelles offres présentées en novembre 1996 par les Etats-

marchés de télécommunication. Toutefois, les engagements portent essentiellement sur des services à valeur ajoutée ou améliorés. Même les pays qui auraient pu, dès ce moment, contracter des engagements en matière de télécommunications de base ont choisi d'attendre les résultats des derniers pourparlers sur la question.

Les participants n'ont pu parvenir à un accord avant avril 1996, c'est-à-dire l'échéance qui avait été fixée pour les pourparlers engagés après les négociations du Cycle d'Uruguay. Certains pays, notamment les Etats-Unis, estimaient que le nombre de pays ayant présenté des offres était insuffisant et critiquaient la qualité des propositions formulées. Des difficultés subsistaient par ailleurs pour les services par satellite et les services internationaux.

Lorsqu'ils ont décidé de prolonger les négociations jusqu'au 15 février 1997, les participants sont aussi convenus que toutes les offres déjà présentées seraient maintenues de manière à préserver leur valeur économique. Le délai de un mois entre le 15 janvier 1997 et la nouvelle échéance permettrait de réexaminer les offres et de les modifier, de les améliorer ou de les retirer. Les consultations ont été entamées en juillet 1996. L'objectif visé reste l'entrée en vigueur des engagements au 1er janvier 1998, c'est-à-dire la date limite initialement fixée pour la mise en oeuvre des résultats des négociations postérieures au Cycle d'Uruguay.

Evolution récente

Les négociations sur les services financiers reprendront en avril

Dans la Déclaration de Singapour, les Ministres invitent les Membres à reprendre les négociations sur les services financiers en avril 1997 "dans le but de parvenir dans le délai convenu à des engagements sensiblement améliorés en matière d'accès aux marchés avec une participation plus large".

Les négociations sur les services financiers doivent s'achever en décembre 1997. Les participants souhaitent apporter des améliorations à la série d'engagements en matière d'ouverture des marchés convenus en juillet 1995 et appliquer ces engagements sans discrimination à tous leurs partenaires commerciaux, poursuivant ainsi le processus de libéralisation progressive qui constitue l'un des objectifs déclarés de l'AGCS.

La série actuelle d'engagements, adoptés par une trentaine de pays, représente déjà un progrès par rapport aux engagements contractés en 1994 à Marrakech, à la fin du Cycle d'Uruguay. Les négociations qui doivent reprendre prochainement visent à obtenir de nouvelles améliorations, à intéresser les Etats-Unis à la série d'engagements améliorés et à amener tous les pays à prendre des engagements non discriminatoires. Par ailleurs, certaines questions techniques doivent encore être réglées, comme la définition des différentes catégories de services financiers, mais aucun délai n'a été fixé pour mener à bien cette tâche.

Généralités

Les services financiers - services bancaires, opérations sur valeurs mobilières, assurance, gestion d'actifs, etc. - sont l'un des trois secteurs de services pour lesquels les négociations sur l'ouverture des marchés n'ont pas été achevées durant le Cycle d'Uruguay. Comme les deux autres secteurs (télécommunications de base et transport maritime), les services financiers sont

comptant pour un) ont accepté de signer le Protocole. Ils ont tous présenté des listes révisées d'engagements en matière d'accès aux marchés; 13 d'entre eux ont aussi présenté des listes révisées d'exemptions du traitement de la nation la plus favorisée. En outre, trois participants -Colombie, Maurice et Etats-

Les Ministres soulignent l'importance que la mise en oeuvre de l'Accord

pays exportateurs maintenaient des obstacles à l'importation élevés. Les points les plus discutés ont été les suivants:

Contingents et intégration

Accord OMC-FMI

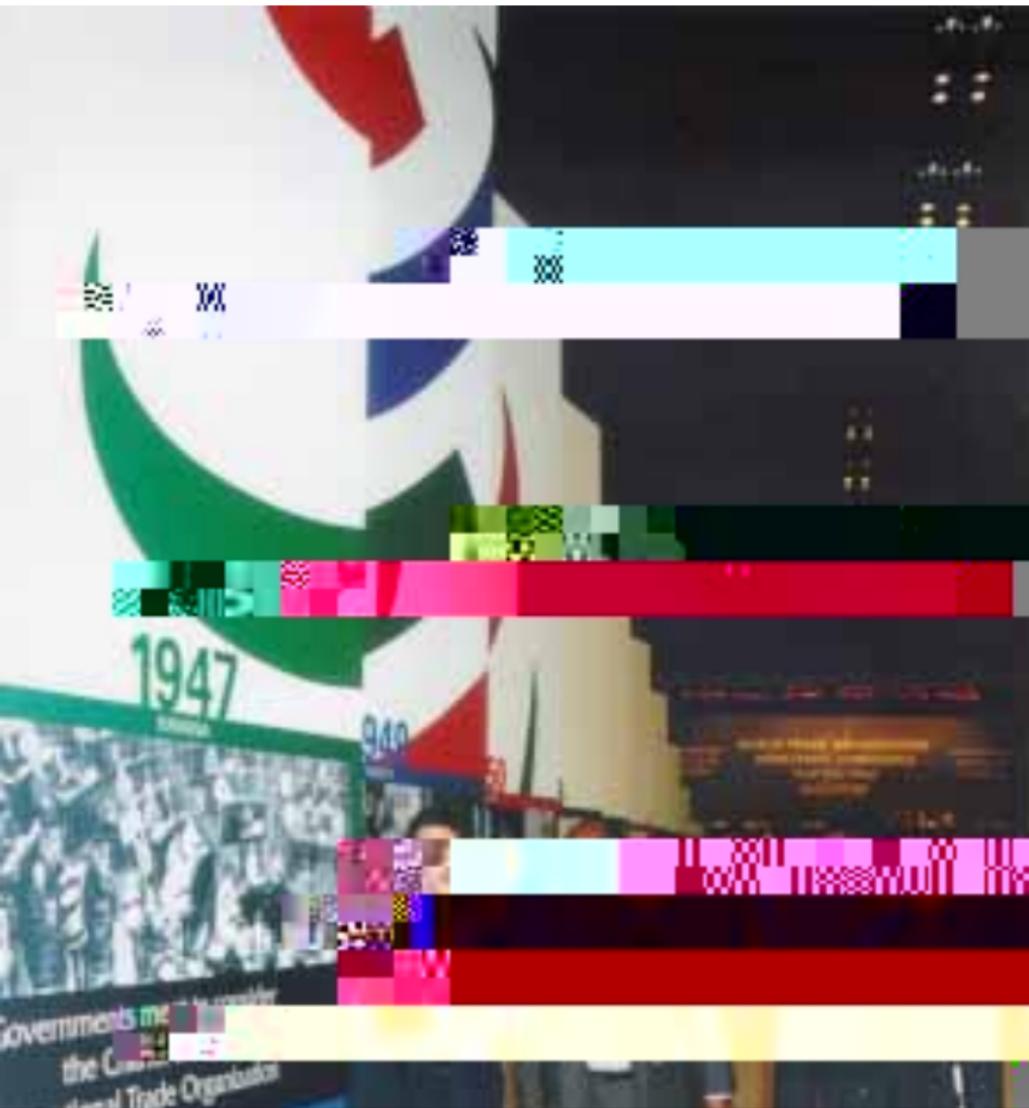
Une vaste mondialisation de l'activité économique a entraîné une interdépendance croissante des différents domaines de la politique économique. Les politiques commerciale et financière et leur évolution sont de plus en plus étroitement liées, aussi bien au niveau national que pour ce qui est de leurs incidences sur les autres pays. En conséquence, vu les responsabilités qu'ils assument dans ces domaines, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OMC ont aujourd'hui fait un pas en avant dans le renforcement de leurs relations lorsque les Directeurs généraux des deux institutions ont signé un accord de coopération et de collaboration pour l'avenir.

L'Accord établit les bases pour l'exécution du mandat confié par les Ministres à l'OMC concernant une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial grâce à une coopération avec le FMI ainsi qu'avec la Banque mondiale; un accord de coopération entre l'OMC et la

SINGAPORE





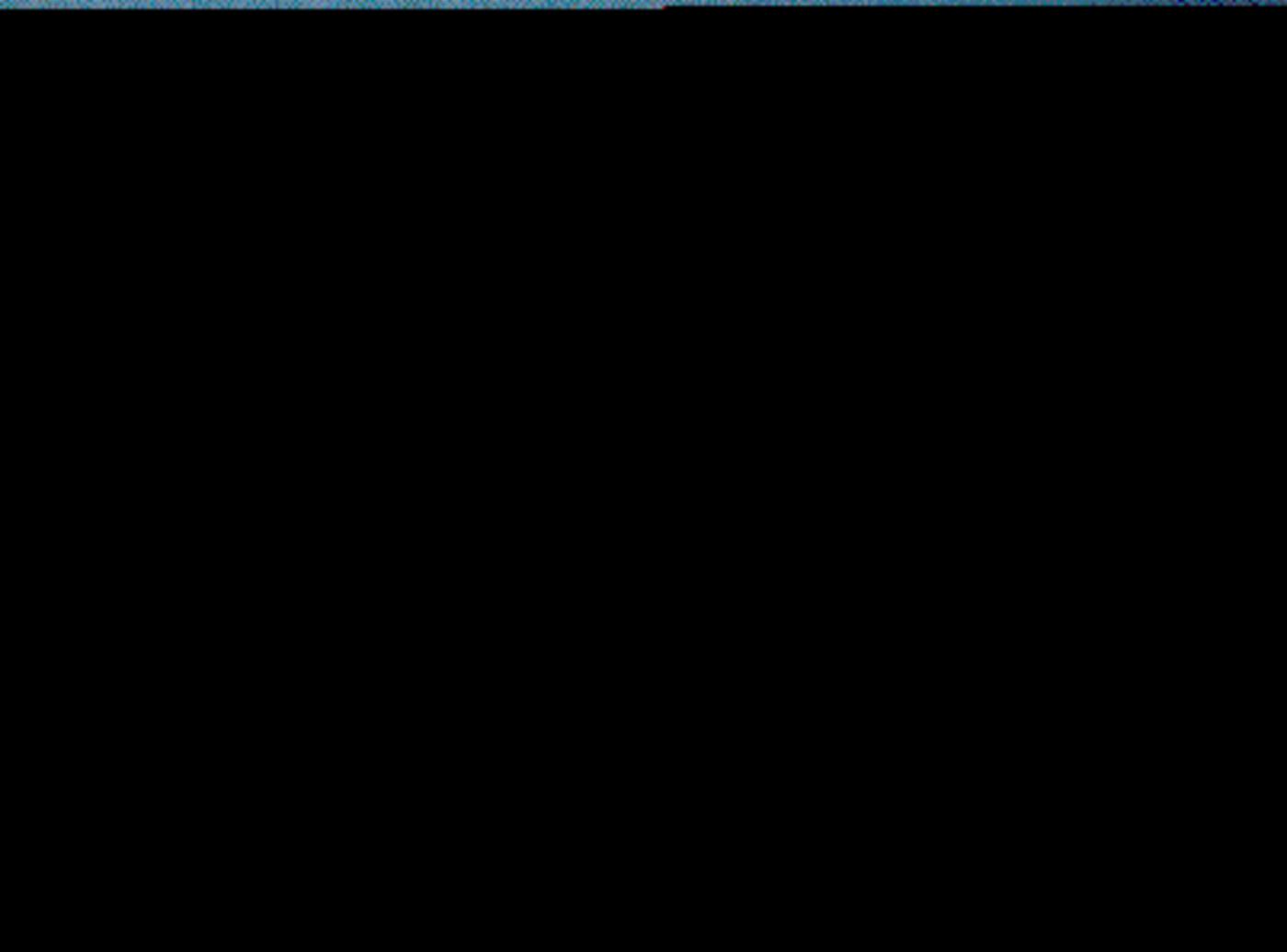




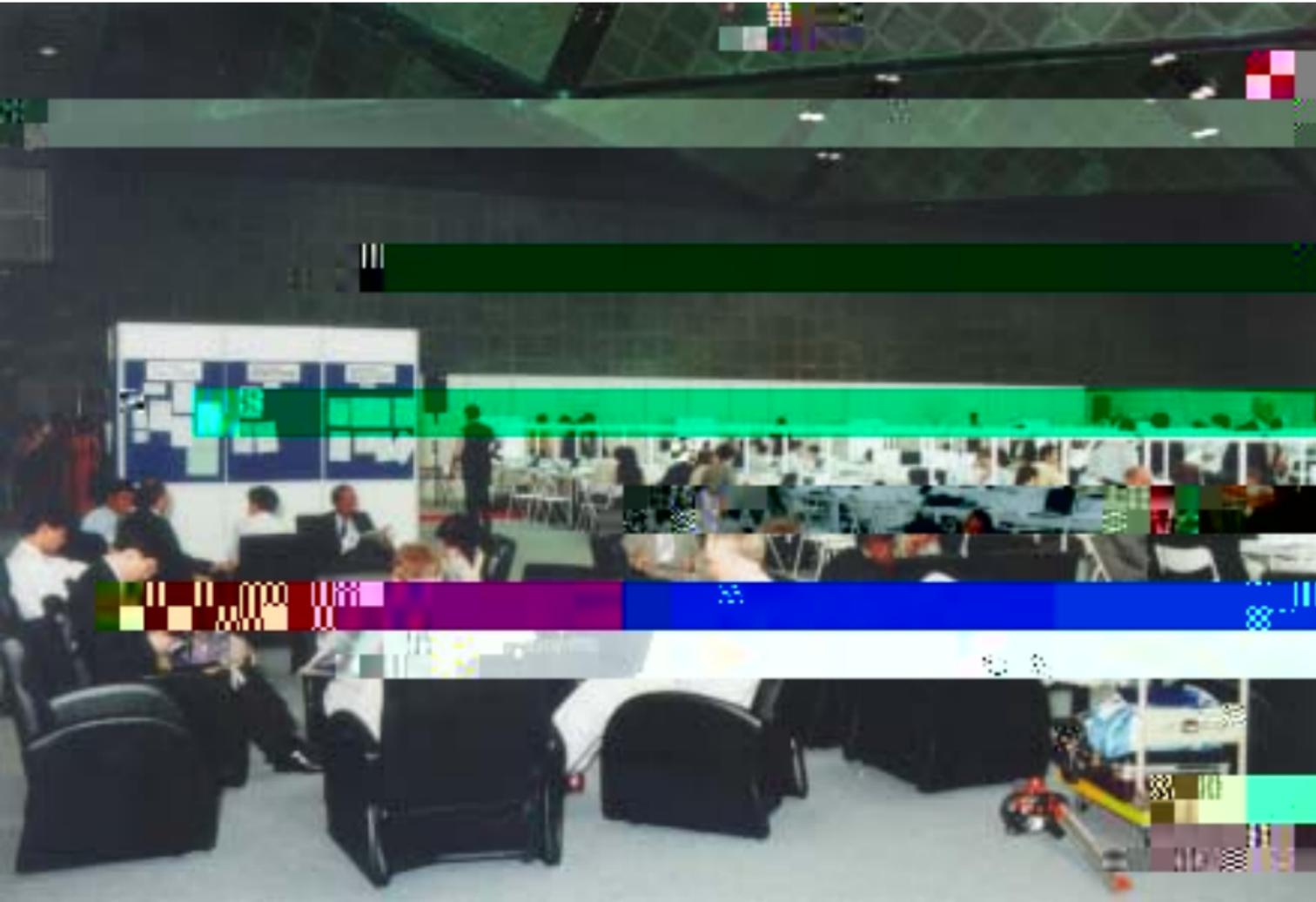
MINISTER
CONFERENCE

— 9-13 DEC '96 —

S I









WORLD TRADE ORGANIZATION
MINISTERIAL CONFERENCE

1995

SINGAPORE

COMERCIO

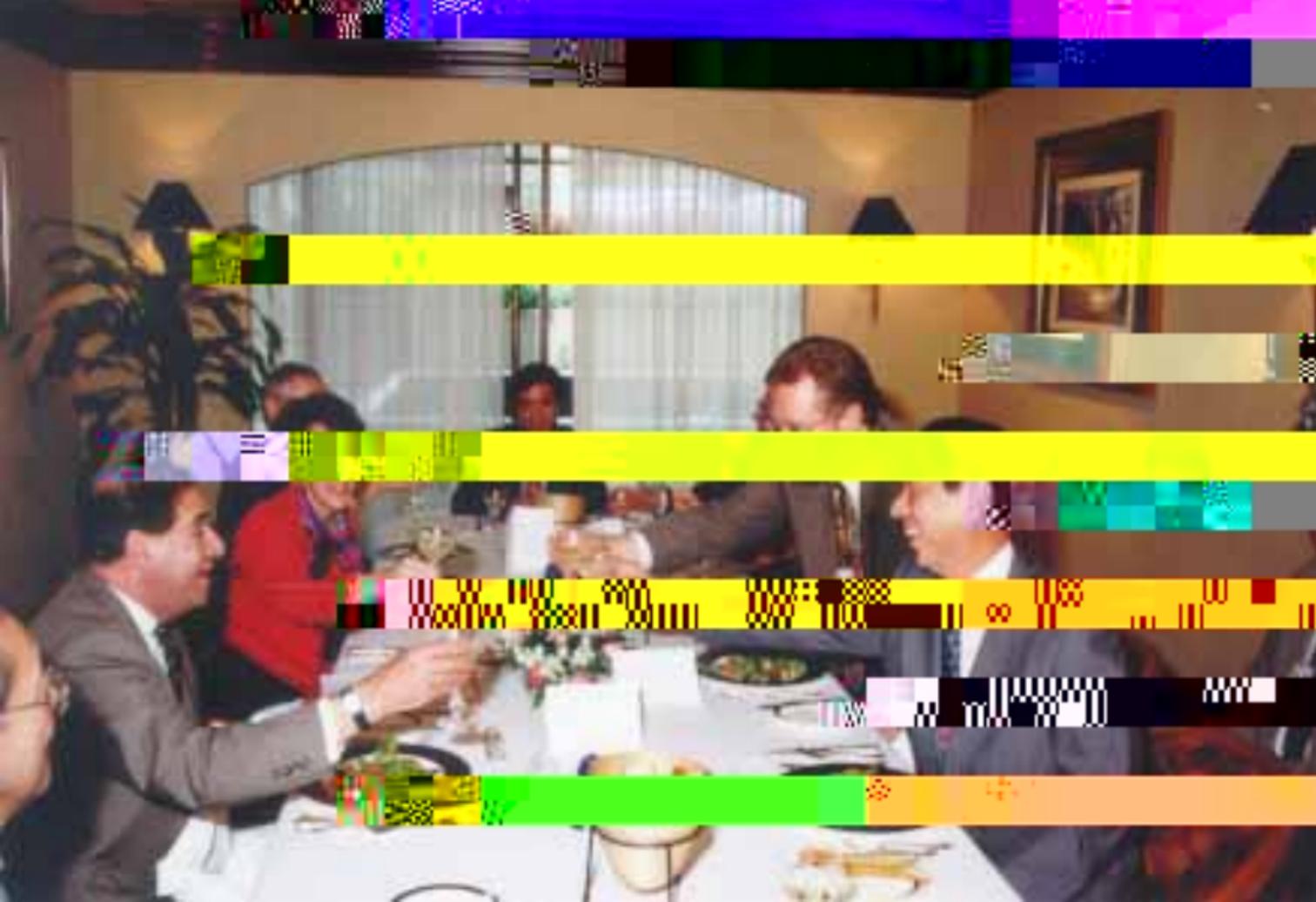
WTO





INFORMATION / INFORMATION / INFORMACION







Singapore - WTO Joint
Training Programme
For Developing Countries
Signing Ceremony
December 1996



MINISTERIAL
CONFERENCE
15-17 DEC 1996
SINGAPORE

S. JAYAKUMAR

RENATO RUGGERO



